

Règlement

De Soutien Aux Publications Scientifiques Indexées

Dans le cadre de sa mission de la promotion de la recherche scientifique, l'Université Moulay Ismail a mis en place des dispositifs d'appui et de soutien spécifiques et innovants notamment l'appui aux publications scientifiques indexées. Cette action est lancée par l'UMI depuis 2010.

Les publications scientifiques des enseignants chercheurs qui sont publiées dans les deux bases de données d'indexation internationale WOS et Scopus, seront primées d'ores et déjà, en fonction de la catégorie de la revue dans le classement publié par SCImago (pour Scopus) et par JCR (pour WOS). Cette action prise par l'Université s'inscrit dans la quête de l'excellence et de son rayonnement national et international.

Article.1 : Objectifs

- ✓ Soutenir les travaux de recherche ;
- ✓ Stimuler et promouvoir la production scientifique ;
- ✓ Encourager et inciter les enseignants chercheurs à publier dans des journaux de qualité scientifique avérée.

Article.2 : Critères d'appui aux publications scientifiques :

- ✓ Tout enseignant chercheur affilié à une structure de recherche accréditée au sein de l'UMI peut bénéficier d'un soutien aux publications scientifiques ;
- ✓ Les articles doivent mentionner explicitement l'affiliation à l'UMI (**Moulay Ismail University of Meknes**);
- ✓ Les revues ou les journaux considérés doivent être indexés dans l'une des deux bases de données internationales Web of Science ou Scopus.

Le montant de la prime selon les catégories de revues sera comme suit :

- La catégorie Q1 : 2PB ;
- La catégorie Q2 : 1.5PB ;
- La catégorie Q3 : 1.25PB ;
- La catégorie Q4 : PB ;
- Revue indexée sans quartile : 0.5PB

Les revues Nature et Science : 10PB.

En outre, l'UMI octroie une prime pour les brevets déposés au nom de l'UMI et officiellement enregistrés :

- Au niveau national : 0.5PB ;
- Au niveau international : 2PB.

N.B : PB ; Prix de Base de Référence

Article.3 : Dossier à fournir

Le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- ✓ Dossier sur support numérique contenant :
 - La liste des publications publiées selon le canevas établi ;
 - Copie de la première page de chaque article.

Les dossiers doivent être adressés par voie hiérarchique, via adresse mail, à la présidence de l'Université Moulay Ismaïl dans un délai d'un mois après le lancement d'appel à l'appui.

Article.4 : Procédures

Les dossiers déposés sont soumis à :

- ✓ Un examen de conformité au niveau du service concerné au sein de la présidence de l'UMI, conformément à l'article 2 ci-dessus
- ✓ Un examen par la Commission Recherche Scientifique émanant du Conseil de l'Université ;
- ✓ Une validation par le Conseil de l'Université.
- ✓ Les résultats sont portés à la connaissance des candidats par courrier officiel.

La prime de la publication déposée par plusieurs structures de recherche sera partagée entre lesdites structures selon un accord exprimé par les auteurs via un écrit commun signé.

Le présent règlement est validé par le Conseil de l'Université dans sa session du **28 juillet 2022**.